



Assemblée des Premières Nations
Québec-Labrador

250, Place Chef Michel Lavoie, bureau 201
Wendake (Québec) G0A 4V0
Tél. : 418-842-5020 • Téléc. : 418-842-2660
www.apnql-afnql.com

Assembly of First Nations
Quebec-Labrador

250, Place Chef Michel Lavoie, Suite 201
Wendake, Quebec G0A 4V0
Tel.: 418-842-5020 • Fax: 418-842-2660
www.apnql-afnql.com



COMMISSION DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX
DES PREMIÈRES NATIONS DU QUÉBEC ET DU LABRADOR
FIRST NATIONS OF QUEBEC AND LABRADOR
HEALTH AND SOCIAL SERVICES COMMISSION

COMMUNIQUÉ POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Travaux du Comité de suivi de la Commission spéciale sur les droits des enfants et la protection de la jeunesse : l'APNQL et la CSSSPNQL sont satisfaits

Wendake, le 2 mai 2023 — Il y a deux ans, l'Assemblée des Premières Nations Québec-Labrador (APNQL) et la Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador (CSSSPNQL) réagissaient favorablement au rapport tant attendu issu de la Commission spéciale sur les droits des enfants et la protection de la jeunesse (CSDEPJ). Aujourd'hui, c'est dans le même état d'esprit qu'elles accueillent le résultat préliminaire des travaux du Comité de suivi de la CSDEPJ.

Comme le mentionne Ghislain Picard, chef de l'APNQL : « Les propositions du Comité de suivi de la CSDEPJ font écho au message que nous martelons sur la place publique depuis des années, soit l'importance de reconnaître le droit à l'autodétermination des Premières Nations. Dans le cadre d'évaluation rendu public aujourd'hui, il est écrit noir sur blanc que le gouvernement du Québec ne doit pas se demander ce qu'il doit faire pour nous "permettre de créer nos propres lois", mais plutôt ce qu'il doit faire pour "ne pas empêcher que les Premières Nations créent leurs propres lois et ce qu'il doit faire pour permettre leur plein déploiement". Nous comptons sur l'appui du Comité de suivi de la CSDEPJ pour faire pression sur le gouvernement du Québec afin qu'il respecte ses engagements. »

« Nous sommes les mieux placés pour assurer l'avenir et le mieux-être de nos nations, de nos familles et de nos enfants grâce à des services à l'enfance et à la famille conçus selon nos réalités, nos cultures et nos valeurs. Il est grand temps que le gouvernement du Québec reconnaisse et respecte notre expertise et notre compétence. Cela commence par une position favorable, sur toute la ligne, à la pleine et entière application de la *Loi concernant les enfants, les jeunes et les familles des Premières Nations, des Inuits et des Métis* », ajoute Derek Montour, président du conseil d'administration de la CSSSPNQL.

À propos de l'APNQL

L'Assemblée des Premières Nations Québec-Labrador est l'organisme politique qui regroupe 43 chefs des Premières Nations au Québec et au Labrador.

À propos de la CSSSPNQL

La Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador est un organisme à but non lucratif qui accompagne les Premières Nations au Québec dans l'atteinte de leurs objectifs en matière de santé, de mieux-être, de culture et d'autodétermination.

– 30 –

RENSEIGNEMENTS

Marie-Celine Einish, APNQL
Conseillère en communications
mceinish@apnql.com
418-842-5020 – www.apnql.com

Annie Brisson-Proulx, CSSSPNQL
Conseillère en communications
abrisson@cssspnql.com
418-842-1540, poste 2304 – www.cssspnql.com